

ASSEMBLEE NATIONALE

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

DEUXIEME SECRETARIAT

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

CABINET

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

-*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

**SYNTHESE DES TRAVAUX
DE LA SESSION INAUGURALE
DE LA QUINZIEME LEGISLATURE**

Brazzaville, le 30 août 2022

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les anti-valeurs dans l'Administration publique, représentant le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement ;

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Honorables Présidents des Groupes Parlementaires ;

Honorables Présidents des Commissions Permanentes ;

Honorables Députés et chers collègues ;

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles 115 de la Constitution et 4 du Règlement Intérieur de notre Chambre, l'Assemblée nationale s'est réunie de plein droit en session inaugurale du 16 au 30 août 2022, à l'hémicycle de notre Institution.

Cette session, marquant le début de la Quinzième Législature, comportait sept (7) affaires à son ordre du jour, à savoir :

Affaire n° 1 : Election du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Affaire n° 2 : Mise en place de deux (2) Commissions ad hoc ;

Affaire n° 3 : Examen et adoption du projet de Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale ;

Affaire n° 4 : Examen et adoption du projet de Règlement financier de l'Assemblée nationale ;

Affaire n° 5 : Mise en place des Commissions Permanentes ;
Affaire n° 6 : Mise en place des Groupes Interparlementaires ;
Affaire n° 7 : Mise en place des Groupes Parlementaires.

Honorable Président ;

Monsieur le Ministre ;

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;

Honorables Députés et chers collègues ;

Mesdames, Messieurs,

En adéquation avec les dispositions des articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, les affaires que dessus citées ont été examinées et adoptées.

Mesdames, Messieurs,

Au cours de la première séance plénière de la quinzième législature, il a été mis en place un Bureau d'âge comprenant le doyen d'âge et les deux plus jeunes députés de l'Assemblée nationale.

Ce bureau était composé, ainsi qu'il suit :

Président : Honorable Yvonne MOUGANI Adelaïde

Premier Secrétaire : Honorable Antoine Bienaimé OBAM ONDON

Deuxième Secrétaire : Honorable Claude AYESEA ITOUA en lieu et place de l'Honorable Rick Gérard BOKILO empêché.

Ainsi donc, sous la conduite de ce Bureau d'âge, le Bureau de notre auguste assemblée a été élu et composé de sept (7) membres comme disposé, aux articles 120 de la Constitution et 10 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale.

Président : Honorable Isidore MVOUBA
Premier Vice-Président : Honorable Léon Alfred OPIMBAT
Deuxième Vice-Président : Honorable Roland BOUITI VIAUDO
Premier Secrétaire : Honorable Fernand SABAYE
Deuxième Secrétaire : Honorable Joseph KIGNOUMBI KIA
MBOUNGOU
Premier Questeur : Honorable Abel Joël OWASSA YAUCKA
Deuxième Questeur : Honorable Destinée Hermella DOUKAGA

Après l'élection du Bureau de l'Assemblée nationale, les honorables députés ont poursuivi les travaux sous l'autorité du Président élu, l'Honorable Isidore MVOUBA.

Conformément aux dispositions de l'article 11 (nouveau), du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, ils ont mis en place deux commissions ad hoc dénommées et composées ainsi qu'il suit :

COMMISSION AD HOC REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Président : Honorable Benoit BATI
Premier Vice-Président : Honorable Laurent TENGO
Deuxième Vice-Président : Honorable Alain Pascal LEYINDA
Rapporteur : Honorable Exaucé Bersol NGAMBILI IBAM
Secrétaire : Honorable Louis Gabriel MISSATOU

Membres, les Honorables :

- Albert MBOUMA
- Stella SASSOU NGUESSO
- Gervine Mougèr MOUNEA DIZANGUE AYA
- Guy Patrick GONDZIA
- Vadym Osdet MVOUBA
- Gérald Préférence MATSIMA KIMBEMBE
- Esther GAYAMA AHISSOU
- Alphonse BIDOUNGA
- Ferréol Constant Patrick GASSACKYS
- Blaise AMBETO
- Justice LALISSINI BIKINDOU

**COMMISSION AD HOC REGLEMENT FINANCIER DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Président : Honorable Maurice MAVOUNGOU
Premier Vice-Président : Honorable Thierry HOBIE
Deuxième Vice-Président : Honorable Joseph BADIABIO
Rapporteur : Honorable Marien MOBONDZO
ENDZOUNGA
Secrétaire : Honorable Charlotte OPIMBAT

Membres, les Honorables :

- Accel Arnaud NDINGA MAKANDA
- Théodore IKEMO
- Eric GONGARA NKOUA
- Henri ZONIABA AYEMESSONE
- Bernadette ONDZE NGAMBOLO
- Marcel MBANI
- Christian Ernest MAKOSSO
- Serge Bruno IKIEMI
- Marie Jeanne KOULOUMBOU
- Paul MATOMBE
- Antoine BANIAKINA

Ensuite, les Honorables Députés ont amendé et adopté les deux (2) textes précités.

De plus, conformément aux dispositions des articles 32 (nouveau) et 34 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, ils ont mis en place huit (8) Commissions Permanentes, chacune placée sous la présidence d'un bureau composé de :

- Un Président ;
- Un Premier Vice-Président ;
- Un Deuxième Vice-Président ;
- Un Rapporteur ;
- Un Secrétaire.

Ainsi donc, ces huit (8) commissions sont dénommées et leurs bureaux composés ainsi qu'il suit :

COMMISSION ECONOMIE, FINANCES ET CONTRÔLE DE L'EXECUTION DU BUDGET

Président : Honorable Maurice MAVOUNGOU
Premier Vice-Président : Honorable Thierry HOBIE
Deuxième Vice-Président : Honorable Marien MOBONDZO
ENDZONGA
Rapporteur : Honorable Théodore IKEMO
Secrétaire : Honorable Denis Marie Auguste GOKANA

COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES, DE LA DECENTRALISATION, DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DU CONTRÔLE DE L'EXECUTION DES LOIS

Président : Honorable Benoît BATI
Premier Vice-Président : Honorable Albert MBOUMA
Deuxième Vice-Président : Honorable Justice Jerslin LALISSINI
BIKINDOU
Rapporteur : Honorable Bersol Exaucé NGAMBILI IBAM
Secrétaire : Honorable Alphonse BIDOUNGA

COMMISSION AFFAIRES ETRANGERES, COOPERATION ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

Président : Honorable Pierre OBAMBI
Premier Vice-Président : Honorable Jean Claude IBOVI
Deuxième Vice-Président : Honorable Ferréol Constant Patrick
GASSAKYS
Rapporteur : Honorable Gervine MOUNEA DIZANGUE AYA
Secrétaire : Honorable Gaëtan NKODIA KIND

COMMISSION DEFENSE ET SECURITE

Président : Honorable Henri AZONIABA AHIMESONE
Premier Vice-Président : Honorable Daniel ILOYE GOUYA
Deuxième Vice-Président : Honorable Jean SYBALI
Rapporteur : Honorable Antoine Bienaimé OBAM ONDAN
Secrétaire : Honorable Pierre MOUANDZA

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Président : Honorable Joseph BADIABIO
Premier Vice-Président : Honorable Esther GAYAMA AHISSOU
Deuxième Vice-Président : Honorable Hyppolite SEKO
Rapporteur : Honorable Jean KOUKA
Secrétaire : Honorable Elbe-Biscay BIDIE BIA MBEMBA

COMMISSION SANTE, AFFAIRES SOCIALES, FAMILLE ET GENRE

Président : Honorable Euphrasie Virginie DOLAMA
Premier Vice-Président : Honorable Gabriel BOKOUMAKA
Deuxième Vice-Président : Honorable Jean Aimé SOUNDA
Rapporteur : Honorable Marianne NKOUKA née
MAGANGA YOGO
Secrétaire : Honorable Dimitri BAYEDISSA

COMMISSION PLAN, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURES

Président : Honorable Joseph MBOSSA
Premier Vice-Président : Honorable Rigobert MABOUNDOU
Deuxième Vice-Président : Honorable Saturnin OTSALEYOUA
Rapporteur : Honorable Ferdinand MAMONA
Secrétaire : Honorable Alphonse GANTSELE

COMMISSION, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Président : Honorable Marie Jeanne KOULOUMBOU
Premier Vice-Président : Honorable Faustin ELENGA
Deuxième Vice-Président : Honorable Jean Claude MABITA
Rapporteur : Honorable Jules Junior Romaric
OYO EMBOUNOU
Secrétaire : Honorable Préférence Gérald MATSIMA
KIMBEMBE

Honorables Députés ;

Mesdames, Messieurs ;

Il convient de savoir que l'Assemblée nationale est membre de quatre (4) Unions Interparlementaires, à savoir :

- L'union Afrique - Caraïbes - Pacifique /Union Européenne (ACP/UE) :
- L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)
- L'Union Parlementaire Africaine (UPA)
- L'Union Interparlementaire (UIP)

Au niveau du Parlement congolais, le Président de l'Assemblée nationale assure la présidence de toutes les Unions Interparlementaires, assisté des Présidents Délégués et des Vice-Présidents Délégués, tous membres du Bureau de l'Assemblée nationale dans l'ordre ci-après :

- L'Union Afrique - Caraïbes Pacifique/Union Européenne (ACP/UE) :
 - Président : Honorable Isidore MVOUBA
 - Président Délégué : Honorable Léon Alfred OPIMBAT
 - Vice-Président Délégué : Honorable Destinée Hermella DOUKAGA

- L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) :
 - Président : Honorable Isidore MVOUBA
 - Président Délégué : Honorable Roland BOUITI VIAUDO
 - Deuxième Vice-Président Délégué : Honorable Abel Joël OWASSA YAUCKA

- L'Union Parlementaire Africaine (UPA) :
 - Président : Honorable Isidore MVOUBA
 - Président Délégué : Honorable Fernand SABAYE
 - Vice-Président Délégué : Honorable Hermella Destinée DOUKAGA

- L'Union Interparlementaire (UIP)
 - Président : Honorable Isidore MVOUBA
 - Président Délégué : Honorable Joseph KIGNOUMBI KIA MBOUNGOU ;
 - Vice Président Délégué : Honorable Abel Joël OWASSA YAUCKA

Enfin les Honorables Députés ont mis en place trois (3) Groupes Parlementaires, à savoir :

- Le Groupe Parlementaire PCT et Alliés
 - Président : Honorable Accel Arnaud NDINGA MAKANDA
 - Premier Vice-Président : Honorable Henri DJOMBO
 - Deuxième Vice Président : Honorable Eugène MBANZOULOU
 - Secrétaire : Honorable Jean Aimé MAVOUNGOU
 - Trésorière : Honorable Antoinette TIELE GAMBIA OLOU

- Le Groupe Parlementaire UPADS
 - Président : Honorable Sylvain Jeremy LISSOUBA
 - Vice Président : Honorable Alain Pascal LEYINDA
 - Secrétaire : Honorable Honoré SAYI

- Le Groupe Parlementaire UDH YUKI
 - Président : Honorable Gérald Lone BAMBI GOMA
 - Vice Président : Honorable Sylvain SAMBA
 - Secrétaire : Honorable ANTIGNAC MATSIMA BIAYENDA

Mesdames, Messieurs,

Au terme des travaux de cette session inaugurale, avec l'adoption de son Règlement Intérieur et de son Règlement Financier, sans oublier la mise en place des Commissions Permanentes, des Groupes Nationaux des Unions Interparlementaires et des Groupes Parlementaires, notre Chambre, sous l'égide du Bureau de l'Assemblée nationale, s'est dotée, bien évidemment, d'un cadre administratif et juridique de travail.

Telle est,

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Ministre ;

Honorables membres du Bureau ;

Honorables Députés et Chers collègues ;

Mesdames et Messieurs ;

La substantifique moelle des travaux de la Session inaugurale de la Quinzième Législature de l'Assemblée nationale.

Fait à Brazzaville, le 30 août 2022

L'Assemblée nationale

Tout en vous remerciant pour votre aimable attention, j'invite, très respectueusement, l'Honorable Président de l'Assemblée nationale, à bien vouloir prendre la parole pour prononcer son discours de clôture.